



ASSEMBLÉE — 42^e SESSION

COMMISSION ÉCONOMIQUE

Point 26 : Développement économique du transport aérien

ANALYSE DES LACUNES EN MATIÈRE D'INFRASTRUCTURES AÉRONAUTIQUES EN AFRIQUE

[Note présentée par la Commission africaine de l'aviation civile (CAFAC) au nom de 54 États africains²]

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

La Commission de l'Union Africaine (CUA) en collaboration avec la Commission Africaine de l'Aviation Civile (CAFAC) et l'Organisation de l'Aviation Civile Internationale (OACI), a lancé, dans le cadre de la mise en œuvre du Plan d'Action Prioritaire Conjoint du Marché Unique du Transport Aérien Africain (MUTAA) (Pilier 4 sur les infrastructures aéronautiques) un projet continental d'analyse des lacunes en matière d'infrastructures aéronautiques. Ce projet a été initié lors d'une réunion du Groupe de travail technique (GTT) réunissant des experts des États membres et de diverses organisations internationales, tenue du 27 au 30 juin 2023 à Casablanca, au Maroc.

La présente note fait le point sur la mise en œuvre du projet 2023 d'analyse des lacunes en matière d'infrastructure aérienne, mené conjointement par la Commission de l'Union africaine, la CAFAC et l'OACI. Elle met en évidence besoins en infrastructures validés, les prévisions de trafic ainsi que les prochaines étapes à franchir en vue du développement de projets régionaux bancables à l'appui du MUTAA et de la réalisation d'un espace aérien africain sans discontinuité.

<i>Objectifs Stratégiques :</i>	La présente note de travail se rapporte à l'objectif stratégique <i>Le développement économique du transport aérien assure la prospérité économique et le bien-être de la société pour toutes et tous.</i>
<i>Incidences financières :</i>	À déterminer
<i>Références :</i>	<i>Analyse des lacunes en matière d'infrastructures aéronautiques en Afrique (2023) et Prévisions du trafic aérien sur une période de 25 ans Constitution de la CAFAC Plan stratégique décennal de la CAFAC (2022-2032) Note conceptuelle sur l'atelier du Groupe de travail technique sur l'analyse des lacunes en matière d'infrastructures aéronautiques Rapport final 2023 sur l'analyse des lacunes en matière d'infrastructures aéronautiques Document stratégique et programme de travail consolidés 2025 de la CAFAC</i>

¹ Versions française et anglaise fournies par la CAFAC.

² Afrique du Sud, Algérie, Angola, Bénin, Botswana, Burkina Faso, Burundi, Cabo Verde, Cameroun, Comores, Congo, Côte d'Ivoire, Djibouti, Égypte, Érythrée, Eswatini, Éthiopie, Gabon, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Guinée équatoriale, Kenya, Lesotho, Libéria, Libye, Madagascar, Malawi, Mali, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mozambique, Namibie, Niger, Nigéria, Ouganda, République centrafricaine, République démocratique du Congo, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Somalie, Soudan, Soudan du Sud, Tchad, Togo, Tunisie, Zambie et Zimbabwe.

1. INTRODUCTION

1.1 La Commission de l'Union africaine (CUA) a lancé l'initiative du Marché unique du transport aérien africain (MUTAA) en janvier 2018 et l'un de ses principaux objectifs était le développement d'une architecture de l'espace aérien africain intégrée, offrant des services de navigation aérienne sûrs, efficaces et interopérables à l'échelle du continent. Dans le cadre de cette initiative, la CUA, en collaboration avec la CAFAC et l'OACI, a entrepris une analyse continentale des lacunes en matière d'infrastructures aéronautiques dans le but d'identifier les insuffisances au niveau des infrastructures et des services des aéroports et de la navigation aérienne, avec une projection du trafic de 25 ans. L'objectif ultime est d'élaborer une feuille de route claire pour parvenir à une architecture intégrée de l'espace aérien et des systèmes de navigation aérienne, capable de répondre à l'augmentation prévue du trafic tout en relevant les défis liés à la sécurité, de capacité de l'espace aérien et à l'efficacité des opérations de transport aérien, dans un environnement harmonisé et sans discontinuité. La 35^e session plénière ordinaire de la CAFAC a exhorté la CUA et la CAFAC à coordonner leurs efforts avec l'ensemble des parties prenantes afin de veiller à ce que des initiatives similaires, telles que le Sommet sur la navigation aérienne, en vue de d'assurer la mise en œuvre efficace de l'architecture continentale de l'espace aérien intégré dans un délai déterminé.

2. ANALYSE

2.1. Les données ont été collectées auprès de 41 États et 70 compagnies aériennes selon la répartition suivante :

Questionnaires	Réponses des États
(i) Aéroports internationaux	41 États ont répondu
(ii) Services de navigation aérienne (ATM, CNS, Météorologie, Recherche & Sauvetage, AIM)	40 États ont répondu
(iii) Compagnies aériennes (flotte et équipements)	70 compagnies aériennes ont répondu
(iv) Prévisions du trafic sur 25 ans	Informations disponibles complétées par les données de l'ATNS, de l'IATA, de l'ACI et de l'OACI

2.2. Les résultats validés présentés à Addis-Abeba en juin 2024 ont identifié un total de 60 lacunes en matière d'infrastructures comme suit :

- AGA : 11 lacunes majeures ;
- GAB : 12 lacunes ;
- CNS : 25 lacunes ;
- MET : 3 lacunes ;
- Exploitants aériens : 9 lacunes.

2.3. Les prévisions de trafic laissent entrevoir un triplement des volumes de passagers et un doublement des mouvements d'aéronefs d'ici 2050. Les parties prenantes, dont les États membres, l'Association du transport aérien international (IATA), l'Association des compagnies aériennes africaines (AFRAA), l'Air Traffic and Navigation Services (ATNS), l'Agence pour la sécurité de la navigation aérienne en Afrique et à Madagascar (ASECNA), le Conseil international des aéroports (ACI) Afrique, la Banque africaine de développement (BAD), l'Agence du Groupe de l'accord de Banjul chargée des enquêtes sur les accidents (BAGAIA), l'Organisation du Groupe de l'accord de Banjul pour la supervision de la sécurité de l'aviation (BAGASOO), SatNav Africa Joint Programme Office (SatNav JPO), l'Agence de supervision de la sécurité et de la sûreté de l'aviation civile de la Communauté de l'Afrique de l'Est

(CASSOA), l'Organisation pour la sécurité de l'aviation de la SADC, la Région d'information de vol de Roberts, la Southern Africa Airlines Association et d'autres, ont participé à la validation des résultats de la collecte de données et de l'analyse des lacunes. Parmi les critères utilisés pour déterminer les lacunes en matière d'infrastructures figuraient le risque de sécurité, les priorités d'investissement, l'impact régional et le potentiel des partenariats public-privé (PPP).

2.4. La Banque mondiale et la BAD se sont engagées à soutenir les projets bancables recensés à partir des résultats de l'exercice d'analyse du déficit d'infrastructure. Cette décision reposait sur la condition préalable que ces projets satisfassent aux exigences minimales fixées par les institutions financières, avec une préférence accordée aux projets mis en œuvre dans un cadre regroupant plusieurs États ou régions.

3. CONCLUSION

3.1. L'analyse des lacunes a fourni une solide base de données probantes pour la hiérarchisation stratégique des investissements dans les infrastructures aéronautiques à travers l'Afrique. Elle appuie une approche fondée sur les données pour planifier et mobiliser les initiatives régionales de développement de l'aviation.

3.2. Un consultant a été engagé pour examiner le rapport et formuler des projets bancables susceptibles d'attirer des financements pour combler les lacunes identifiées en matière d'infrastructures. Cette phase du projet a été officiellement lancée par la CUA, la CAFAC et l'OACI en février 2025 et devrait se terminer en août 2025.

3.3. Un atelier de validation réunissant les parties prenantes sera organisé en août 2025, en amont de la présentation officielle des résultats finaux de l'analyse des lacunes en matière d'infrastructures aéronautiques de 2023, lors de la réunion ministérielle du Comité technique spécialisé (CTS) de la Commission de l'Union africaine sur les transports, les infrastructures, les infrastructures intercontinentales et interrégionales, l'énergie et le tourisme prévue en octobre 2025.